

ANNÉE SCOLAIRE :

DEMANDE D'AGRÉMENT POUR UN INTERVENANT EXTÉRIEUR BÉNÉVOLE EN EPS

☐ Première demande

☐ Demande de renouvellement date et lieu du précédent agrément :

Date et lieu de l'agrément

Circonscription		
École	Nom de l'école	
	Nom du directeur	
	Commune	

Domaine d'activité :

☐

Natation scolaire

☐

Escalade

☐

Activité vélo

☐

Voile

☐

Canoë/kayak

☐

Autre

Intervenant				
Informations indispensables pour la vérification FIJAISV	NOM – Prénom	☐ Madame		☐ Monsieur
	NOM de jeune fille			
	Date, lieu et département de naissance			
	Pour les personnes de nationalité étrangère	Nationalité	Prénom du Père	Nom et Prénom de la mère
Adresse complète				
Téléphone/courriel				
Nom de l'assurance responsabilité civile				
Diplôme sportif dans l'activité				

Je m'engage à inscrire mon intervention, qui devra avoir reçu l'autorisation du directeur de l'école, dans le cadre du projet pédagogique et du règlement intérieur de l'école.

Je suis informé(e) que ma demande d'agrément ne pourra être validée qu'après la vérification de mon honorabilité par consultation du FIJAISV (Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes - circulaire n°2017-116 du 6 octobre 2017).

A..... le

Signature de l'intervenant

Décision de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale

☐

Agrément accordé

A....., le.....

☐

Agrément refusé

Signature de l'IE

L'agrément est valable 1 an en Sarthe et peut être renouvelé pendant 5 ans à la demande du directeur et sous réserve de la vérification annuelle de l'honorabilité de l'intervenant.